

Questions au Feuilleton

que la question n° 915 soit tenue pour transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[Texte]

LE PROGRAMME DE LANGUES—LE COÛT

Question n° 915—**M. Gauthier (Ottawa-Vanier):**

Depuis le lancement du programme en 1970, combien d'argent a été dépensé pour appuyer les efforts de la Direction des programmes de langues du Secrétariat d'État en matière de *a*) bilinguisme dans l'enseignement, *b*) bilinguisme dans l'administration publique, *c*) bilinguisme dans le secteur privé, *d*) perfectionnement linguistique?

(Le document est déposé.)

* * *

[Français]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel de la question n° 1020 marquée d'un astérisque?

[Texte]

*PERTE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE À BIG CHUTE SUR LE CANAL TRENT-SEVERN

Question n° 1020—**M. Rynard:**

1. A-t-on conclu une entente avec la province de l'Ontario au sujet de l'interruption du courant attribuable aux travaux de construction du nouveau chemin de fer à Big Chute sur le canal Trent-Severn et, dans l'affirmative, laquelle?

2. La coupure de courant est-elle attribuable à ces travaux et, dans l'affirmative, pour combien de jours?

3. A-t-on payé une indemnité et, dans l'affirmative, *a*) à qui, *b*) qui?

[Français]

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. Seul un accord entre la société Hydro Ontario et l'entrepreneur est intervenu en ce qui a trait à la coupure de courant nécessaire pour la construction du caisson hydraulique inférieur à Big Chute.

2. Bien que la coupure de courant ait duré quatre semaines et deux jours, l'énergie électrique dans la région était assurée pendant ce temps par le système de grilles hydro-électriques de la société Hydro Ontario.

3. Oui *a*) à la société Hydro Ontario; *b*) par l'entrepreneur.

M. l'Orateur: Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

[M. l'Orateur.]

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES PORTS DE PÊCHE ET DE PLAISANCE

MESURE PRÉVOYANT LES MODALITÉS DE GESTION ET D'AMÉNAGEMENT DE CERTAINS PORTS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 1^{er} février 1978, de la motion de M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Que le bill C-2, concernant la gestion et l'aménagement de certains ports de pêche et de plaisance au Canada, soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, mercredi dernier, avant de déclarer qu'il était 6 heures, je disais comment moi-même et d'autres députés sommes inquiets des nébuleuses assurances du ministre et du paternalisme dont il fera preuve, nous assure-t-il encore, dans l'application du bill C-2, comme on l'a déjà vu à propos du bill C-38. Puisqu'il est déjà une heure moins trois minutes et que je souhaite avoir un jour l'occasion de commenter plus longuement le bill C-2 sans être interrompu par la pendule, puis-je déclarer qu'il est 1 heure?

L'Orateur suppléant (M. Turner): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

● (1402)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. Brisco: Monsieur l'Orateur, je disais l'autre jour, en parlant du bill, que même si on avait promis que les règlements et les décisions du ministre et de ses fonctionnaires n'entraîneraient pas des frais de quaiage onéreux pour les pêcheurs de l'Ouest et de l'Est, les députés de l'opposition ont jugé que la proposition du ministre était inacceptable, et ils ne sont pas les seuls à avoir pensé ainsi. J'ai déjà fait remarquer au ministre qu'il nous avait fait des promesses analogues lorsqu'on a renvoyé le bill C-38 au comité et tout le monde conviendra avec moi que ce genre de promesse n'est pas suffisant étant donné que le ministre ne sera peut-être pas à ce poste très longtemps, même s'il m'a déjà écrit qu'il espérait assumer son portefeuille actuel jusqu'en 1979. A l'instar du ministre lui-même, je dirais qu'un tel postulat serait une manifestation d'arrogance politique. C'est, je pense, ce qu'il a dit lorsqu'il a parlé de la décision de déménager un ministère de Moncton à Shediac.